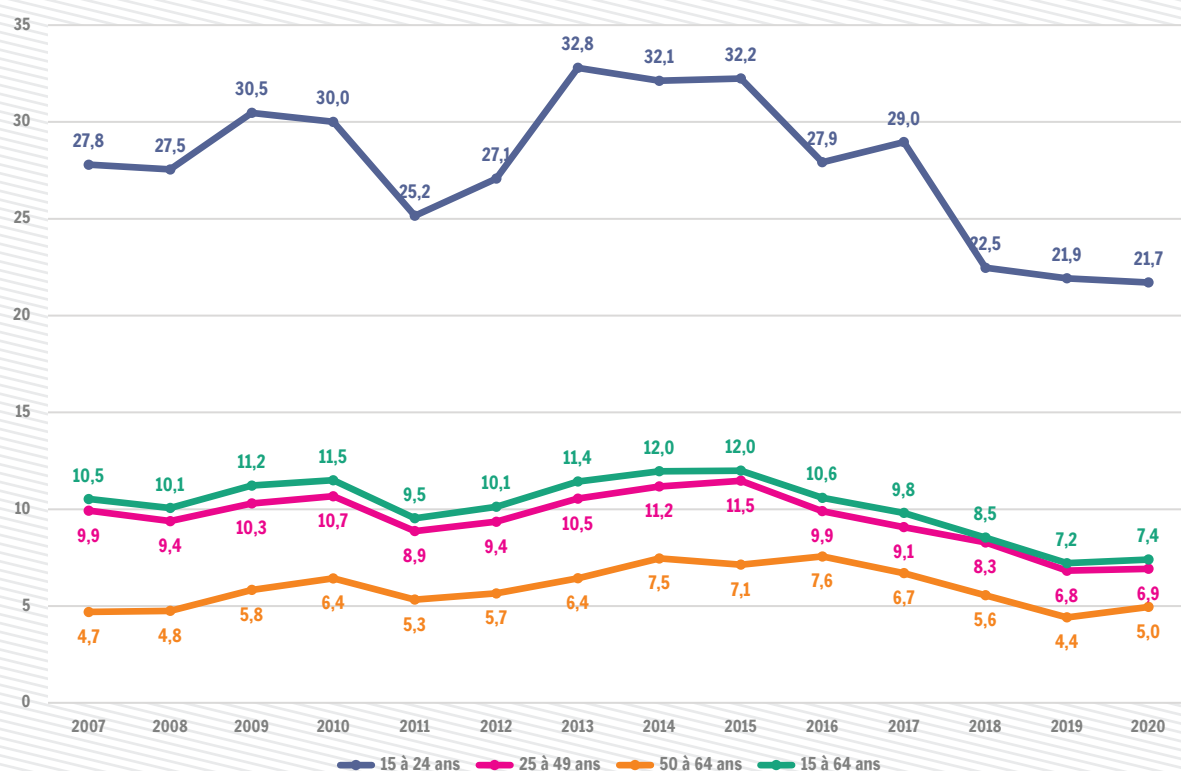


Taux de chômage (BIT)

7,4%

C'est le niveau du taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2020, après une augmentation de 0,2 p.p. par rapport à 2019

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

Pour diverses raisons (voir le Rapport sur l'économie wallonne de 2016 de l'IWEPs, pp 111-114), notamment la prise en compte plus stricte des critères d'inoccupation et de recherche active d'emploi, en Wallonie (mais aussi dans toute la Belgique), le taux de chômage au sens du BIT est plus faible (7,4 % en 2020) que le taux de chômage administratif (13,1 % en 2020, voir fiche L007 - Evolution du chômage administratif).

Depuis 2015, le taux de chômage affichait un recul chaque année, reflétant l'élargissement des possibilités d'emplois suite à l'amélioration de la conjoncture économique. En 2020, la crise sanitaire et l'effondrement de l'activité consécutif au confinement et à l'arrêt forcé des entreprises dans certains secteurs ont inversé cette tendance. La hausse est cependant très limitée (+0,2 p.p.) au regard de l'ampleur du recul de l'activité économique, le recours au chômage temporaire ayant permis de limiter fortement les entrées dans le chômage (voir les Tendances économiques de l'IWEPs).

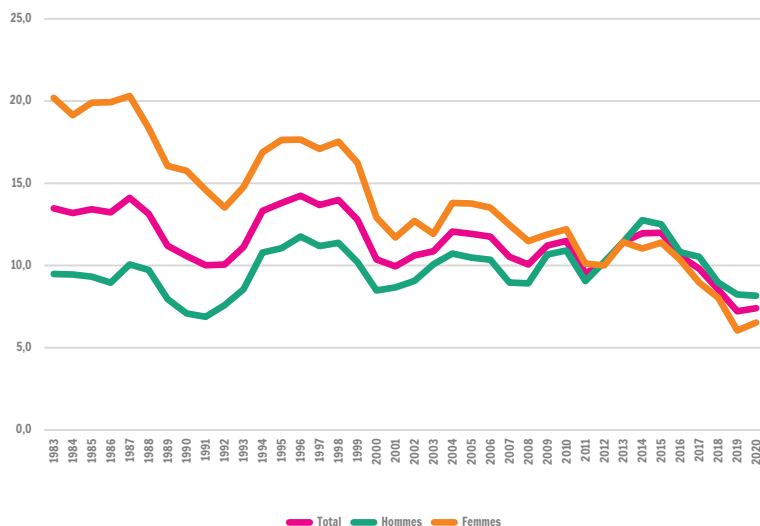
Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 21,7 % des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2020 (contre 10,8 % en Flandre). C'est cependant le taux le plus bas sur la période observée (2007-2020). La tendance à sa diminution semble en effet se confirmer en 2020 malgré la crise (diminution de 0,2 points de pourcentage par rapport à 2019) même si ce résultat doit être interprété avec beaucoup de prudence compte tenu des intervalles de confiance (voir ci-dessous).

Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (5,0 % en 2020).

A noter que ces taux de chômage sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de chômage wallon des 15-64 ans (7,4 %) se situait en 2020 entre 6,8 % et 8,0 %.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage BIT selon le sexe en Wallonie



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2 % de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5 %). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes. Depuis 2014, le taux de chômage féminin (6,5 % en 2020) est inférieur au taux masculin (8,2 % en 2020).

Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs).

Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Le dénominateur pour le calcul du taux de chômage est bien la population active et non la population en âge de travailler. Pour les jeunes, ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup sont encore aux études. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs peuvent expliquer le niveau très élevé du taux de chômage des jeunes (voir aussi fiche L020 - Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

L'évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi. En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail sur Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie : <http://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2022